

N° 747
SÉNAT

2021-2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 4 juillet 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la **création** d'une commission d'enquête sur les **causes** de la **hausse**
des **prix**,*

PRÉSENTÉE

Par Mme Françoise FÉRAT, MM. Yves DÉTRAIGNE, Jean-Marie MIZZON, Mmes Annick BILLON, Françoise GATEL, Catherine MORIN-DESAILLY, Sonia de LA PROVÔTÉ, MM. Olivier HENNO, Pierre-Antoine LEVI, Claude KERN, Stéphane DEMILLY, Pierre LOUAULT, Mme Nathalie GOULET, M. Jacques LE NAY, Mme Christine HERZOG, MM. Jean-Michel ARNAUD, Jean HINGRAY, Mme Valérie LÉTARD, MM. Hervé MARSEILLE, Olivier CIGOLOTTI, Pascal MARTIN, Mme Annick JACQUEMET, MM. Jean-Pierre MOGA, Alain DUFFOURG, Vincent DELAHAYE, Mme Élisabeth DOINEAU, MM. Hervé MAUREY, Daniel LAURENT, Laurent BURGOA, Mme Frédérique GERBAUD, MM. François BONHOMME, Pierre CUYPERS, René-Paul SAVARY, Bruno BELIN, Cédric VIAL, Antoine LEFÈVRE, Mmes Corinne IMBERT, Sabine DREXLER, M. Christian KLINGER, Mmes Brigitte LHERBIER, Kristina PLUCHET, M. Fabien GENET, Mme Agnès CANAYER et M. Hugues SAURY,

Sénateurs et Sénatrices

(Envoyée à la commission des affaires économiques.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La hausse des prix dans la zone euro a atteint un record avec 8,6% ces douze derniers mois ; ce niveau n'avait jamais été obtenu depuis le début de la publication de ce taux en 1997. Les 19 pays utilisant la monnaie unique européenne ont été touchés de manière disparate : la France affiche l'un des plus faibles taux (6,5%), deuxième derrière Malte (6,1%). L'Allemagne présente une inflation de 8,2% tandis que les Pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) très dépendants de leurs échanges avec la Russie, ont une inflation de plus de 19%.

Les prix de l'énergie (électricité, pétrole, gaz...) semblent détenir des records de hausse avec des tarifs augmentant de 41,9% en un an en juin 2022.

Ces hausses ont bien entendu des conséquences importantes : elles grèvent le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises et les finances des collectivités locales.

Certains avancent qu'il s'agit de la suite logique du coup d'arrêt de l'économie due à la Covid-19, d'une part, et des conséquences de la guerre en Ukraine impactant les quantités de gaz, de pétrole, de minerais et de matières premières vendues et leurs tarifs, d'autre part.

D'autres soupçonnent des entreprises de stocker, d'entretenir artificiellement les pénuries et de spéculer financièrement sans réel lien avec les véritables coûts ou avec les écarts entre l'offre et la demande.

Sans parti pris, cette commission d'enquête sénatoriale sera transparente quant à la réalité de l'augmentation des prix et devra analyser les causes réelles et précises de cette inflation.

**Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête
sur les causes de la hausse des prix**

Article unique

En application de l'article 51-2 de la Constitution, de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 8 *ter* du Règlement du Sénat, est créée une commission d'enquête composée de vingt et un membres chargée de recueillir toutes les informations concernant la hausse des prix constatée depuis plusieurs mois afin d'en connaître les causes économiques et sociales réelles.